

Ressources publiques, affaires privées : ce que les entreprises doivent à l'État

Journées d'études organisées au Centre d'études de l'emploi et du travail
(CEET/Cnam), à Saint-Denis

Judi 26 et vendredi 27 mars 2026

Avec le soutien du Centre Pierre Naville, du Centre Max Weber et de l'École Centrale de
Lyon

Dans la situation contemporaine d'« imbrication croissante des institutions publiques et des acteurs privés » (Serfati, 2009 : 46), de nombreux chercheurs et chercheuses ont acté le constat que « l'opposition traditionnelle entre secteur public et secteur privé rend très imparfaitement compte du fonctionnement du capitalisme » (Laurens, 2015: 20). En dépit de ce grand brouillage sectoriel entre public et privé, la sociologie des relations entre l'État et les entreprises privées souffre d'un déséquilibre : les chercheurs et chercheuses en sciences sociales interrogent le plus souvent ce que le privé fait au public, plus rarement ce que le public fait au privé. La perte contemporaine d'influence de la sphère politico-administrative sur la sphère privée explique sans doute cette asymétrie : depuis les années 1980, la révolution néolibérale a imposé le modèle de la firme privée comme une référence pour l'ensemble des appareils d'État et des entreprises publiques, et logiquement conduit les chercheurs et les chercheuses à s'intéresser d'abord aux logiques matérielles et symboliques de remodelage du public par le privé : *New Public Management* (Bezes, 2009 ; Belorgey, 2010) ; partenariats public-privé (*Nouvelle revue du travail*, 2013) ; influence et lobbying (Laurens, 2015), voire corruption du public par le privé (*Politix*, 2024) ; action politique du patronat (Offerlé, 2021) ; ou encore économicisation de l'enseignement supérieur (Chambard, 2020).

Comme construction historique de longue durée, l'État continue néanmoins d'informer le privé bien au-delà de ses fonctions classiques, en amont du jeu économique d'allocation du capital, de réglementation des marchés ou encore de formation de la main d'œuvre (Moreau, 2002) et, en aval, de la redistribution des richesses. Comme le remarquait déjà Pierre Bourdieu, « ce qu'on appelle le privé est, pour une grande part, en particulier l'entreprise, habité par le public. [...] Il n'y a pas de secteurs de l'entreprise qui ne soient pas très fortement dépendants de l'État. Tous nos discours sur le libéralisme sont d'une très grande naïveté et l'intérêt de l'étude de l'État est précisément de montrer à quel point les sociétés différenciées sont pénétrées de part en part par la logique étatique » (Bourdieu, 2012 : 480-481). De même qu'il existe une forme scolaire qui se diffuse vers d'autres secteurs de la vie sociale en tant que rapport social fondamental de pouvoir, une *forme étatique*, multiple dans ses manifestations mais centrale dans ses effets, continue de s'imposer au secteur privé, éclairant les rapports d'homologie entre le public et le privé (Lahire, 2023).

C'est donc à un rééquilibrage de l'analyse des relations entre le public et le privé que les Journées d'études « Ressources publiques, affaires privées : ce que les entreprises doivent à l'État » entendent remédier. Leur objectif est de documenter les circulations matérielles et symboliques qui floutent les frontières entre le public et le privé en privilégiant une entrée par les entreprises privées plutôt que par les institutions étatiques : il s'agira d'identifier ce qui, chez elles, provient de l'État de manière explicite ou non, assumée ou non, pour quels usages et quelles finalités. Dans quelle mesure le

public inspire-t-il (encore) le privé ? Quelles sont les différents types de ressources étatiques, matérielles et symboliques, éventuellement dotées d'effets performatifs, que les entreprises reçoivent de l'État pour renforcer leur position par rapport à d'autres, voire pour concurrencer l'État lui-même sur des missions de type étatiques, relevant aussi bien de sa main droite que de sa main gauche ? Qu'est-ce qui, dans la nature même de ces ressources typiquement étatiques, explique le travail déployé par les entreprises pour se les approprier ? Et par quels canaux y ont-elles accès ?

De nombreux travaux prospectent dans cette direction mais demeurent éparpillés. Sous le paradigme intégrateur de *sociologie politique de l'entreprise*, il ne s'agit pas seulement de pointer ce fait que l'entreprise est un lieu structuré par des rapports de pouvoir, ni même d'élargir la perspective à la prise en compte du positionnement des entreprises sur des missions de type étatique (Yon *et al.*, 2025). Il s'agit de marquer l'idée que l'entreprise est « habitée » par le public, dépendante de lui aussi bien matériellement que symboliquement, et par conséquent de mettre au jour les structures publiques des affaires privées.

Pensées depuis la sociologie, ces Journées d'études ambitionnent d'ouvrir l'espace de dialogue à d'autres disciplines se saisissant de ces objets hybrides, au premier rang desquelles la science politique, mais aussi l'économie ou l'histoire, et ce dans des perspectives de comparaison synchronique et diachronique. L'objectif est de structurer un collectif de travail autour de ces sujets qui se matérialisera par la réalisation d'un dossier dans une revue scientifique.

Les propositions de communications pourront s'inscrire dans un ou plusieurs des quatre axes distingués dans le propos qui suit. Chacun de ces axes porte sur un type de ressource publique transitant de l'État vers les entreprises privées, que la circulation ait été initiée par l'une ou l'autre des parties, et qu'elle soit directe ou indirecte. Il s'agit des **ressources infrastructurelles (axe n°1)**, des **ressources humaines (axe n°2)**, des **ressources organisationnelles (axe n°3)** et des **ressources symboliques de légitimation (axe n°4)**.

Axe n°1. La mobilisation d'infrastructures et de financements publics : quand les entreprises s'adosent à l'État

Le rapport de dépendance des entreprises privées à l'État est fondamental et s'exprime, de manière aussi spectaculaire qu'invisible, d'abord au niveau infrastructurel. L'État déploie les macro-systèmes techniques (infrastructures routières et énergétiques), les structures sociales (Bourdieu, 2000) et les biens publics (droit réglementaire, monnaie, santé publique, éducation, recherche, etc.) nécessaires à l'existence même de l'économie privée. Les historiens ont bien documenté les importantes collusions entre les administrations de l'État et les grands syndicats d'entrepreneurs qui ont fait surgir les infrastructures (Magalhães, 2024), quand les sociologues et les politistes ont plutôt étudié la mobilisation des biens publics par les entreprises dans leur stratégie de croissance et d'innovation (Barrier, 2023).

Par ailleurs, les ressources bureaucratiques et juridiques de l'État cadrent les activités des entreprises autant que les infrastructures matérielles, même si le cadre réglementaire peut-être instrumentalisé en fonction d'usages particuliers (Barraud de Lagerie *et al.*, 2020). La lutte pour le pouvoir de juridiction est aujourd'hui largement disputée entre l'État, les administrations publiques, les cabinets d'avocats d'affaires et les entreprises privées - y compris dans le domaine du droit des faillites souveraines (*Actes de la recherche en sciences sociales*, 2024 ; Lemoine, 2025). Reste que le droit, et plus largement les ressources bureaucratiques, demeurent par excellence des ressources typiquement étatiques dont dépendent les entreprises pour la structuration et la stabilisation de leur environnement économique (Laurens, 2021). C'est d'ailleurs le droit qui organise l'arrivée d'acteurs privés dans certains secteurs par les moyens de leur mise en marché, que cela conduise à un désengagement de l'État ou à une forme

renouvelée de gouvernement à distance (Ansaloni, Smith, 2017). Le cas de l'expansion de l'enseignement supérieur à but lucratif, soutenu par des autorisations accordées aux écoles privées de délivrer des grades (Blanchard, 2014 ; Casta, 2015), ainsi que par la manne financière de l'apprentissage, est exemplaire de ce type de processus.

Les politiques les financements publics en direction du privé redoublent les infrastructures matérielles et juridiques en soutien aux entreprises. La politique industrielle est sans doute l'un des domaines où se manifeste le mieux l'homologie entre le public et le privé : « les paradigmes structurant l'ordre politico-administratif ont tendance à être transférés dans la conduite des politiques industrielles et ce n'est pas par hasard par exemple si à l'ordre politique centralisé français correspond un tissu industriel concentré sur quelques sites » (Laurens, 2021 : 40). Le cas américain, qui fait correspondre à un pouvoir politique fédéral un tissu industriel déconcentré, ne fait pas exception à cette règle d'homologie. La Silicon Valley elle-même doit son dynamisme au volontarisme d'État, les entrepreneurs de la Tech s'adossant aux budgets du gouvernement fédéral, en particulier ceux du Pentagone et de la Nasa, autant qu'à la haute finance et aux capital- risqueurs. (Alexandre, 2023 ; Lacorne, 2019 ; Lécuyer, 2001). L'eupéanisation de l'économie a transformé la politique industrielle pour la rabattre sur le seul périmètre d'une politique de la concurrence, mais cette réduction n'a pas retiré aux États leur pouvoir de cadrer les conditions réglementaires du jeu économique (Alayrac, 2023 ; *Gouvernement et action publique*, 2016), ni même l'absolue nécessité de leur intervention en tant qu'assureurs en dernier ressort lors des crises financières. L'« étrange survivance du néolibéralisme » (Crouch, 2011) à la répétition des crises s'explique notamment par cette protection garantie par la puissance publique à des institutions financières « too big to fail », dont les pertes se trouvent ainsi socialisées alors que leurs profits demeurent privatisés.

Le déclin de la politique industrielle classique a néanmoins laissé la place à des dispositifs publics à la fois plus fragmentés et plus ciblés, par exemple sur les entreprises dites innovantes telles que les start-up (Flécher, 2021), qui peuvent s'adresser à un organisme tel que la Banque Publique d'Investissement (BPI), bras armé de ces nouveaux dispositifs de soutien à l'innovation. Les politiques d'innovation, qui ont renouvelé les études sur la politique industrielle en enquêtant sur les contours et les modes d'intervention de l'« État technologique » (Devaux, 2021) ou de l'« État investisseur » (Lepont, 2024), permettent-elles de documenter des analogies entre le public et le privé aussi fortes que celles mises à jour par les historiens entre les formes de l'État et la structure du tissu industriel ? Par ailleurs, les conditions politico-institutionnelles de la réussite entrepreneuriale devraient être mieux connues tant elles font l'objet d'un travail actif d'invisibilisation du fait, par exemple, de l'héroïsation de la figure des startupers (Flécher, 2024 ; *Savoir-Agir*, 2020).

Le déclin de la politique industrielle a également fait émerger une action publique à base essentiellement fiscale, via des subventions directes ou des niches fiscales. Les ressorts et les enjeux de cette nouvelle action publique, qui mobilise de colossales ressources matérielles étatiques, sont actuellement investigués par les économistes (Clersé, 2002 ; Delatte, 2023 ; Courtioux *et al.*, 2021), mais les sociologues et les politistes occupent relativement peu ces terrains qui mériteraient d'être mieux documentés sous l'angle socio-politique, notamment parce que l'utilisation de ses ressources publiques, quand elles sont largement fléchées vers l'économie fossile par exemple, ne fait que trop rarement l'objet d'un débat démocratique éclairé. La publication en juillet 2025 du rapport de la Commission d'enquête du Sénat sur « l'utilisation des aides publiques aux grandes entreprises et à leurs sous-traitants » a néanmoins initié un débat important dans l'espace public.

Les communications attendues pour ce premier axe doivent aider à mieux comprendre la manière dont l'État néolibéral renouvelle la fourniture des ressources infrastructurelles et financières aux acteurs privés, qu'il s'agisse des grandes entreprises, des PME ou des start-ups. Des contributions interrogeant l'éventuel retour en grâce de la politique industrielle nationale française seraient également

bienvenues, qu'elles documentent le renouvellement de l'actionnariat public, ciblant notamment les groupes industriels en difficulté (*Revue de la Régulation*, 2021) ou les « champion nationaux » (Viallet-Thévenin, 2015), le durcissement de la politique de contrôle des investissements étrangers (Gentile, 2014), ou encore la légitimation des politiques nationales de réarmement (Hoeffler et Faure, 2015). Les contributions pourront traiter de tous les secteurs (défense, « tech », énergie, santé, éducation et formation, etc.) et contribuer à mieux éclairer les modalités de transfert des ressources étatiques vers les entreprises privées dans l'esprit d'une sociologie, d'une économie ou d'une histoire des relations entre entreprises et action publique : quelle partie est à l'initiative du transfert ? Quels alliés et quels relais les entreprises activent-elles au sein de l'État ? Les entreprises reçoivent-elles passivement une manne par effet d'aubaine ou bien se livrent-elles à des luttes pour capter, maintenir ou accroître les ressources matérielles de provenance étatique ? Le comité scientifique des Journées appréciera que ces contributions analysent de surcroît ce que ces ressources produisent, ou au contraire échouent à produire, sur les entreprises privées. S'il y a conditionnalité des ressources étatiques par exemple, comment le public s'impose-t-il au privé pour le refaçonner ?

Axe n°2. La captation de ressources humaines : quand les entreprises recrutent des agents publics

Les entreprises privées ne se contentent pas de s'appuyer sur, de recevoir ou de chercher à capter les ressources matérielles et réglementaires de l'État. Elles attirent aussi vers elles des acteurs d'origine étatique, et c'est sans doute sous l'angle de la reconversion de l'ex- « Noblesse d'État » (Bourdieu, 1989) en aristocratie des affaires privées que les sciences sociales ont le plus intensément renseigné les manières dont le public alimente le privé. Le « pantouflage » des acteurs de la haute fonction publique dans les firmes privées, pratique ancienne qui date d'au moins un siècle, est un grand sujet classiquement traité à l'intersection de l'histoire sociale, de la sociologie des organisations et de la sociologie des carrières professionnelles (Charle, 1987 ; Carré de Malberg, 2000). Ce phénomène, qui n'a jamais été aussi fort que dans la période récente, et qui demeure central pour la compréhension des transferts public-privé, fait l'objet de recherches renouvelées, analysant par exemple la managérialisation de la formation des ingénieurs des Ponts et Chaussées qui a encouragé leur départ vers le secteur privé (Gervais, 2019) ; ou encore les logiques de recrutement, notamment sous l'angle du genre, des acteurs du Trésor en charge de la politique financière de l'État, par les états-majors bancaires (Kolopp, 2020).

Des contributions sur le phénomène du « pantouflage » seront donc appréciées, surtout si elles privilégient l'entrée par le champ d'arrivée, l'entreprise privée, plutôt que par le champ de départ, l'État ou les administrations publiques. Sur quelles ressources étatiques les entreprises cherchent-elles à mettre la main en recrutant des « pantoufleurs » (compétences, capital social, capital international, méta-capital, capacité à « dégager l'intérêt commun des intérêts privés » (Charles, *op.cit.* : 1133), etc.) ? Et pour quoi faire (agir plus efficacement par une maîtrise augmentée des règles publiques, orienter le pouvoir réglementaire étatique dans le sens des intérêts privés, s'internationaliser) ? Quels sont les effets produits par cette potentielle convergence des habitus du « top management » ?

Le pantouflage classique s'accompagne aussi de nouvelles formes de circulation intersectorielle public-privé, qui se sont notamment développées à partir de lieux qui fonctionnent comme des espaces intermédiaires pour donner accès au privé depuis le public : cabinets de conseil, et en particulier ceux en stratégie, agences indépendantes de régulation, cabinets d'avocats d'affaires, groupes d'intérêt patronaux, etc. (France, Vauchez, 2017). Par son inscription dans le système dit « pluraliste » de relations entre la puissance publique et les intérêts privés, l'intégration européenne a stimulé de nouvelles formes d'hybridation entre le public et le privé, au point qu'agents publics et agents privés en viennent à se confondre et qu'il est par donc important de complexifier les analyses classiques en termes de recherche d'influence du privé sur le public, comme l'ont déjà suggéré certains travaux

(Laurens, *op.cit.* ; *Politix*, 2024 ; Lebrou, 2024).

Les travaux sur les circulations des ressources humaines entre le privé et le public sont indispensables scientifiquement pour comprendre les transformations contemporaines de l'action publique, et démocratiquement pour ouvrir des pistes citoyennes de reclarification et de réappropriation. Elles n'en demeurent pas moins souvent localisées dans le haut, voire le très haut, du champ du pouvoir et de ses administrations centrales : haute fonction publique, haute finance, professionnels du droit et avocats d'affaires, ingénieurs d'État et d'élite, consultants en stratégie, etc. Qu'elles relèvent de la main droite de l'État (professionnels de l'armée, de la police, et du renseignement) ou de sa main gauche (chercheurs de l'enseignement supérieur, etc.), les positions intermédiaires (Barrier, Pillon, Quéré, 2015) sont moins bien connues des sciences sociales, et des propositions de contributions en ce sens seraient positivement remarquées.

Si les acteurs sont évidemment présents dans les trois autres axes qui structurent cet appel, il s'agit de rassembler plus nettement sous ce deuxième axe des recherches explicitement centrées sur l'analyse de leurs circulations. Quels sont les nouveaux types de circulation rendus possibles par les transformations conjointes des champs économiques et étatiques ? En quoi les propriétés sociales et les capitaux possédés par ces acteurs les rendent-elles possibles ou au contraire plus difficiles ? Sous l'angle d'une sociologie des socialisations primaires et professionnelles inspirée de la sociologie dispositionnaliste, on pourra aussi s'efforcer d'identifier quelles dispositions font en particulier l'objet d'un transfert du public au privé.

Les acteurs qui circulent entre le public et le privé ne sont pas seulement intéressants pour eux-mêmes et pour les trajectoires qu'ils décrivent et les brouillages qu'ils induisent : ils le sont aussi en tant que *passseurs* de pratiques, de savoirs et de valeurs (Chambard, Stevens, 2021), ce que ces Journées d'études proposent d'examiner finement. Quels modèles managériaux, quels principes de gestion, quelles méthodes de travail et de mise au travail caractéristiques du secteur public, les agents publics passés au privé contribuent-ils à y importer et avec quels ajustements ?

Axe n°3. La reprise de modèles organisationnels publics : quand les entreprises imitent l'État

Les travaux du *New Public Management* nous sont désormais si familiers qu'il est devenu difficile de penser le maintien, voire le renouvellement, d'une autorité, même déclinante, du public sur le privé, spécialement dans le domaine managérial des pratiques de gestion et de travail. Quand Max Weber écrit que « le capitalisme requiert la bureaucratie » (Weber, 1971 : 299), il pointe la dépendance de l'entreprise à la stabilité de l'univers réglementaire imposée par l'État, mais il suggère également que le public offre des modèles managériaux bureaucratiques susceptibles d'inspirer les entreprises privées. Ces modèles organisationnels étatiques ne sont pas caducs, y compris dans le capitalisme néolibéral qui, sous le rejet affiché de la bureaucratie, s'organise lui aussi en bureaucratie (Hibou, 2012 ; Laurens, 2021). Ce troisième axe propose d'éclairer le maintien, le renouvellement, voire le renforcement de modes d'organisation privés s'inspirant des pratiques publiques. Nous distinguerons ici les modèles organisationnels relevant de la « main droite » de l'État, parce qu'ils visent à produire des ressources pour garantir l'ordre et la sécurité des entreprises privées, de ceux qui se rattachent à sa « main gauche », parce qu'ils visent officiellement à produire des biens publics et de la justice sociale.

Sur le premier volet, celui de la main droite de l'État, sont encouragées les contributions portant sur les services que les entreprises peuvent organiser en leur sein en s'inspirant des pouvoirs régaliens de défense et de sécurité. L'historien Arnaud Orain a montré comment les Compagnies-États de l'époque moderne ont monopolisé des ressources de type étatique (armée, police, justice) pour asseoir leur souveraineté, et même concurrencer les États eux-mêmes (Orain, 2024). La militarisation est une

caractéristique ancienne, voire permanente, du capitalisme, du fait des « lois de l’attraction entre capital et coercition » (Gayer, 2023 : 20, 39). Ce couplage est très bien documenté aux États-Unis pour l’industrie automobile du début du XXe siècle, où des milices privées étaient organisées sur le modèle de la police d’État pour mener la répression antisyndicale (Baskin, 1972). Le politiste Laurent Gayer a mené une remarquable enquête à Karachi sur les professionnels de la sécurité industrielle, souvent d’anciens militaires et policiers, qui entrent au service du patronat pour « faire de l’ordre [usiner] avec du désordre [salarial, syndical, moral, confessionnel] » (Gayer, op. cit., p. 17). Des travaux socio-historiques sur ce phénomène ancien de rivalité mimétique entre le régalien et le privé seraient tout à fait bienvenus dans une logique comparative entre le passé et le présent, tant l’imitation, ou la convergence, semblent faire retour dans la période contemporaine. Cette reprise des modèles défensifs et sécuritaires étatiques se pratique surtout à bas bruit, ce qui implique des difficultés méthodologiques spécifiques de documentation qui pourront être discutées. Les firmes se militarisent en externe, vis-à-vis des prédateurs extérieurs et des concurrents, mais également en interne, vis-à-vis de salariés parfois perçus comme des ennemis de l’intérieur. En externe, elles cherchent par exemple à sécuriser leur environnement économique par des pratiques d’influence pour orienter les décisions d’autres acteurs individuels et collectifs (politiques, concurrents économiques, culturels, etc.) de sorte qu’ils ne prennent pas véritablement conscience que différents champs et catégories de perceptions sont en fait travaillés pour les inciter à adopter tel ou tel comportement favorable. Ces méthodes peuvent être vues comme le comble de l’influence du privé sur le public, mais mériteraient également d’être pensées en référence aux méthodes militaires des guerres d’information, combinées aux pratiques étatiques du *nudge*. Dans son travail sur le lobbying, Sylvain Laurens a pointé ce fait que, pour remanier le public conformément à ses intérêts, le privé commence par s’organiser comme l’État avec le concept de « symétries hiérarchiques » (Laurens, op. cit. : 87) entre la Commission européenne et les associations patronales. Il en reprend également les méthodes quand il s’agit par exemple de contrôler des concurrents, avec notamment des pratiques de veille qui peuvent être décalquées des méthodes de la police.

En interne, il s’agit désormais moins de réprimer l’activité syndicale ouvrière que de surveiller quotidiennement des travailleurs hautement qualifiés (chercheurs, ingénieurs, managers), affectivement acquis aux valeurs de l’entreprise, comme l’a par exemple révélé l’affaire Renault (Flandrin, 2017). Le management « sécuritaire » constitue un cas d’école de transfert pratique du public vers le privé, puisqu’il s’agit pour l’entreprise de s’assurer un contrôle non plus seulement sur les produits du travail, mais également sur les contenus de la conscience des personnes, que seules des institutions totales, religieuses puis publiques, pouvaient jusqu’à présent prétendre atteindre. Dans certaines grandes firmes du CAC40, les directeurs de sécurité ou de sûreté, majoritairement d’origine étatique, rapportent d’ailleurs directement au directeur général, sur le modèle de l’appareil d’État où les services de renseignement rapportent directement à l’exécutif, avec un contrôle parlementaire encore très récent et lacunaire. Cette militarisation des firmes, dans un contexte géopolitique de compétition accrue, nécessite de nouveaux éclairages à partir d’entrées qui ne soient pas seulement celles du secteur de l’armement ou des Gafam (Mhalla, 2024). Les contributions visant à renseigner ces transferts managériaux au plus près des pratiques des acteurs seront grandement appréciées.

Sont également attendues des contributions documentant les modèles organisationnels d’entreprise relevant non plus de la main droite de l’État, mais de sa main gauche. Il s’agit notamment d’assimiler les salariés à des citoyens chargés de faire vivre une démocratie d’entreprise, susceptible de renouveler les formes de mise au travail et de contrôle.

La proposition de bicaméralisme économique formulée par Isabelle Ferreras, inspirée de l’histoire politique institutionnelle de la démocratisation du pouvoir, s’inscrit par exemple dans cette démarche (Ferreras, 2012). Elle préconise en effet de dupliquer le modèle étatique de manière très explicite, avec une Chambre des représentants des apporteurs en capital, une Chambre des représentants des investisseurs en travail, et un gouvernement responsable devant les deux Chambres. Comment les

entreprises s'emparent-elles de tels modèles (Béthoux, 2019) ? Une série de travaux inscrits au confluent de la sociologie politique du syndicalisme et de la sociologie du travail analysent la manière dont les entreprises parviennent à instituer auprès des salariés des manières légitimes d'affirmer leur citoyenneté au travail et ce faisant à écarter d'autres formes de mobilisations politiques (Yon, 2022) ou encore à renforcer *in fine* le contrôle exercé à leur égard. Ainsi, la valorisation de la « Responsabilité Sociale des Entreprises » (RSE), tout comme celle de la « *corporate citizenship* », sont analysées comme une « politique visant à produire conjointement une entreprise citoyenne et des citoyens d'entreprises ajustés à celles-ci » (Yon *et al.*, 2025). L'étude de ces cas d'entreprises revendiquant une citoyenneté axée sur la participation sociale et politique des salariés montre-t-elle certaines avancées démocratiques ou révèle-t-elle plutôt des dispositifs d'intensification de l'engagement des salariés par des pratiques de contrôle plus atténuées, et partant plus méconnaissables, que ne le sont celles qui relèvent de la main droite de l'État ? Les propositions de contributions éclairant les circulations et les usages de ces modèles à la fois organisationnels et normatifs, constitués en référence à l'Etat, seront valorisées.

Axe n°4. De l'endossement de missions étatiques à la revendication de l'intérêt général : quand les entreprises défendent un capitalisme d'utilité publique

Les entreprises privées peuvent s'avancer encore plus loin sur les platebandes étatiques en revendiquant des missions sur lesquelles l'État était historiquement parvenu à faire valoir un monopole - comme le démontrent les travaux sur l'extension contemporaine du domaine du privé au détriment du public -, et même en se posant comme dépositaire et garant de l'intérêt général.

L'ambition d'endosser des missions étatiques est particulièrement manifeste du côté des entrepreneurs de la Tech qui systématisent la reprise de tous les attributs qui relevant d'ordinaire du souverain étatique. Zuckerberg chez Facebook, et plus largement les entrepreneurs des blockchains et des crypto-monnaies, contestent la légitimité du monopole étatique sur l'émission monétaire (Piazza, 2022) et aspirent à battre monnaie. Musk et Bezos, propulsés par des fonds publics autant que privés, aspirent à investir la Lune et Mars, et témoignent en cela d'une marchandisation du *New Space* autant que d'une spatialisation des ambitions industrielles typiquement étatique, puisqu'il s'agit de repousser les frontières de la nation américaine (Saint- Martin, 2025).

Au-delà du cœur régalien de l'État, la reprise d'autres missions de type étatique ouvre également une dynamique qu'il s'agit de mieux connaître. Par exemple, la création de l'École 42 par Xavier Niel, patron des télécoms, est un projet qui se situe « contre l'État, tout contre » (Dupuy, Sarfati, 2022), en ce qu'il vise la fabrication des habitus adéquats au secteur du numérique, mais aussi en ce qu'il conteste à l'État le monopole de la « manipulation légitime des biens publics » (Bourdieu, 1997), en l'occurrence ici les missions d'éducation. C'est plus largement encore autour de l'endossement des missions originelles du service public (solidarité, péréquation de la tarification pour les services marchands, accès au plus grand nombre, proximité, continuité, protection environnementale, etc.) que des contributions sont attendues. Quels sont les référentiels étatiques qui intéressent les entreprises et par quels canaux circulent-ils ? Quelles ressources symboliques étatiques les entreprises cherchent-elles à capter et pourquoi ? S'agit-il simplement de se légitimer en s'appuyant sur le capital symbolique de légitimité traditionnellement propre à l'État ? Quelles pratiques se trouvent associées à cette reprise des prérogatives étatiques ?

Il importera enfin de s'interroger sur la contribution des entreprises privées à la redéfinition de ce que doivent être les normes de la vie publique, et même l'intérêt général dont l'État est traditionnellement l'institution garante. Michel Offerlé a montré comment, dès la fin des années 1990, les syndicats

patronaux avaient substitué au lexique du « patronat » celui de l'« entrepreneur » et l'« entreprise » comme bien collectif servant l'intérêt général (créatrice de valeur et d'emplois sur les territoires) à des fins de dépolitisation (Offerlé, 2017). Sur leur cœur de métier aussi bien que sur certaines de leurs activités périphériques, certaines entreprises se réclament désormais d'un « capitalisme d'intérêt général » (selon l'expression du patron Jean-Marc Borello ; voir Trenta, Cottin-Marx 2023). La multiplication des marques et des labels est remarquable à cet égard : « nouvelle entreprise » ; « entreprise socialement responsable » ; « entreprise à mission » (loi Pacte, 2019), « entreprise régénérative » (BPI France), etc. À chaque fois, il s'agit pour l'entreprise d'être exemplaire sur son modèle managérial, avec par exemple la promotion de l'égalité hommes- femmes ou de la diversité (Bereni, 2023), et contributrice à l'intérêt général par la nature même de ses productions. S'agit-il d'une simple réactualisation de la fable des abeilles, qui voudrait que le capitalisme parvienne à agréger les vices privés pour produire de la vertu publique, à des fins de légitimation ; ou bien d'une mutation historique du capitalisme se réformant de l'intérieur pour intégrer les contraintes sociales et environnementales afin de durer ?

À la suite des stimulantes réflexions dégagées par le colloque « Réformer le capitalisme de l'intérieur ? » (Barraud de Lagerie, Bereni, Béthoux, Bory, Depecker, *et al.*, 2025), ces journées d'études mettront à l'honneur des travaux portant sur les stratégies des entreprises aventurées sur les terrains de la vertu publique, et pouvant aller jusqu'à contester à l'État sa prétention à définir l'intérêt général. Quels sont les dispositifs qui permettent aux entreprises de prétendre produire l'intérêt général et sont-ils d'inspiration étatique ? Jusqu'à quel point les stratégies de ces entreprises « d'intérêt général » servent-elles ou au contraire contredisent-elles leurs objectifs commerciaux et/ou managériaux ? Ce dernier axe sollicite des contributions susceptibles de détailler les ambitions des entreprises s'arrogeant des missions de type étatique et des prétentions à définir l'intérêt général : quelles sont leurs conditions de possibilités et quelles sont les modalités selon lesquelles elles s'y essaient ? Quelles sont les luttes à l'œuvre pour la définition de l'intérêt général entre les élites politiques, les élites économiques et leurs différentes fractions ? Et en quoi ces luttes contribuent-elles à effacer les lignes de clivage entre acteurs publics et privés ? Telles sont les grandes questions qui animeront les discussions de ce dernier axe.

Les propositions de communication (d'une à deux pages) devront être envoyées d'ici le **15 octobre 2025** à : leo.chalet@ens-lyon.fr; olivia.chambard@univ-evry.fr; laure.flandrin@ec-lyon.fr
Elles préciseront l'axe ou les axes dans lesquels elles s'inscrivent.

Les textes de support des communications retenues seront attendus au plus tard pour le **15 mars 2026**.

Les Journées d'étude auront lieu les **jeudi 26 et vendredi 27 mars 2026** au Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET/Cnam), 61 rue du Landy à Saint-Denis (amphi 10, rez-de-chaussée)

Comité d'organisation : **Léo Chalet** (Centre Max Weber / ENS de Lyon), **Olivia Chambard** (Centre Pierre Naville / Université d'Evry Paris-Saclay et CEET), **Laure Flandrin** (Centre Max Weber / École Centrale de Lyon).

Comité scientifique : **Julien Barrier** (Triangle), **Élodie Béthoux** (Centre Max Weber), **Laure Bereni** (Centre Maurice Halbwachs), **Camille Dupuy** (Printemps, CEET), **Léo Chalet** (Centre Max Weber), **Olivia Chambard** (Centre Pierre Naville, CEET), **Laure Flandrin** (Centre Max Weber), **Marion Flécher** (IDHES, CEET) **Benjamin Lemoine** (Irisso), **François Sarfati** (Centre Pierre Naville, CEET)

Bibliographie :

ALAYRAC Pierre, 2023, « Concurrence sur la concurrence. La résistible économicisation des pratiques et de l'administration du contrôle des marchés à la Commission européenne (1958-2003) », *Revue française de socio-économie*, n°31, p. 69-88.

ALEXANDRE Olivier, 2023, *La Tech. Quand la Silicon Valley refait le monde*, Paris, Seuil.

BARRAUD DE LAGERIE Pauline, Elodie BETHOUX, Arnaud MIAS et Elise PENALVA-ICHER, 2020, « La mise en œuvre du devoir de vigilance : une managérialisation de la loi ? », *Droit et société*, n° 106, p.699-714

BARRAUD DE LAGERIE Pauline, Laure BERENI, Elodie BETHOUX, Anne BORY, Thomas DEPECKER, et al., 2025, *Proceedings du colloque PROVIRCAP : Réformer le capitalisme de l'intérieur ? Acteur-rices, pratiques, mondes sociaux*, May 2024, Paris, France.

ANSALONI Matthieu et Andy SMITH, 2017, « Des marchés au service de l'État ? », *Gouvernement et action publique*, vol.6, p.9-28.

BARRIER Julien, 2023, « L'envers des politiques de la recherche. Comment les entreprises mobilisent les laboratoires publics dans leurs stratégies d'innovation », *Quaderni*, n°110, p. 37-54.

BARRIER Julien, Jean-Marie PILLON et Olivier QUERE, 2015, « Les cadres intermédiaires de la fonction publique Travail administratif et recompositions managériales de l'État », *Gouvernement et action publique*, vol. 4, p. 9-32.

BASKIN Alex, 1972, « The Ford Hunger March-1932 », *Labor History*, vol. 13, p. 331-360. BELORGEY Nicolas, 2010, *L'Hôpital sous pression. Enquête sur le « nouveau management public*», Paris, La Découverte.

BERENI Laure, 2023, *Le management de la vertu. La diversité en entreprise à New York et à Paris*, Paris, Presses de Sciences Po.

BETHOUX Élodie, 2019, « Ferreras (Isabelle), Firms as Political Entities. Saving Democracy through Economic Bicameralism. With Miranda Richmond Mouillot, translator and Editor. New York (ny), Cambridge University Press, 2017 », *Revue française de sociologie*, 2019, Vol. 60, p.138-141.

BEZES Philippe, 2009, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, PUF.

BLANCHARD Marianne, 2014, « L'essor des écoles supérieures de commerce Cas d'école de la privatisation de l'enseignement supérieur en France ? », *Savoir/Agir*, n°29, p. 59-65.

BOURDIEU Pierre, 1997, « De la maison du Roi à la raison d'État. Un modèle de la genèse du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°118, p. 55-68.

BOURDIEU Pierre, 2012, *Sur l'État. Cours au Collège de France 1989-1992*, Paris, Seuil.

BOURDIEU Pierre, 1999, *La Noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Minit.

BOURDIEU Pierre, 2000, *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil.

CARRE DE MALBERG Nathalie, 2000, « Entre service de l'État et besoins du marché. Les inspecteurs des Finances, 1918-1939 », in Marc-Olivier Baruch et Vincent Duclert (dir.), *Serviteurs de l'État. Une histoire politique de l'administration française 1875-1945*, La Découverte.

CASTA Aurélien, 2015, « L'enseignement supérieur à but lucratif en France à l'aune des porosités public/privé : un état des lieux ». *Formation emploi*, n°132, p. 71-90.

CHAMBARD Olivia, 2020, *Business Model. L'Université, nouveau laboratoire de l'idéologie entrepreneuriale*, Paris, La Découverte.

CHAMBARD Olivia et Hélène STEVENS, 2021, « Les passeurs de l'entrepreneuriat à l'université », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°240, p.58-77.

CHARLE Christophe, 1987, « Le pantouflage en France (vers 1880-vers 1980) », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, n°5, p. 1115-1137.

CLERSE, 2022, Rapport « Un capitalisme sous perfusion ».

COURTIOUX Pierre, Emmanuelle DEGLAIRE, François METIVIER, Antoine REBERIOUX, 2021, « L'hétérogénéité des stratégies d'entreprises en matière de crédit impôt recherche », *Revue de l'OFCE*,

n°175, p. 39-66.

CROUCH Colin, 2011, *The Strange Non-death of Neoliberalism*, Oxford, Oxford University Press.

DELATTE Anne-Laure, 2023, *L'État droit dans le mur. Rebâtir l'action publique*, Paris, Fayard.

DEVAUX Jean-Baptiste, 2021, *L'Etat technologique : Rationalisations et institutionnalisation d'un territoire bureaucratique : l'innovation (1963-2003)*, thèse de science politique, IEP de Lyon.

DEVAUX Jean-Baptiste, 2023, « Par la finance, au nom des start-up Réinventer la politique technologique par son public (1992-1996) », *Genèses*, n°132, p. 47-70.

DUPUY Camille et François SARFATI, 2022, *Gouverner par l'emploi. Une histoire de l'École 42*, Paris, PUF.

FERRERAS Isabelle, 2012, *Gouverner le capitalisme ?*, Paris, PUF.

FLANDRIN Laure, 2017, « Les contradictions du capitalisme informationnel à la lumière de l'affaire Renault, 2010-2011 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°220, p. 87-101.

FLECHER Marion, 2024, « Le startuppeur démystifié. Les conditions sociales et institutionnelles de la réussite entrepreneuriale », *Regards croisés sur l'économie*, n°34, p. 120-129.

FLECHER Marion, 2021, *Le monde des start-up, le nouveau visage du capitalisme ? Enquête sur les modes de création et d'organisation des start-up en France et aux États-Unis*, thèse de sociologie, Université Paris Sciences et Lettres.

FRANCE Pierre et Antoine VAUCHEZ, 2017, *Sphères publiques, intérêts privés. Enquête sur un grand brouillage*, Paris, Presses de Science Po.

FRANÇOIS Pierre et Claire LEMERCIER, 2016, *Sociologie historique du capitalisme*, Paris, La Découverte.

FREEDLAND Marc, 2001, « The Marketization of Public Services », in Colin Crouch, Klaus Eder, and Damian Tambini, *Citizenship, Markets and the State*, Oxford, Oxford University Press, p. 90-110.

GAYER Laurent, 2023, *Le Capitalisme à main armée. Caïds et patrons à Karachi*, Paris, CNRS Éditions.

GENTILE Guillaume, 2024, *Protéger et servir l'« intérêt national ». La souveraineté économique saisie par la politique de contrôle des investissements étrangers en France*, thèse de sociologie, Université Paris Sciences et Lettres.

GERVAIS Julie, 2019, *L'impératif managérial. Désirs privés et devoirs publics d'un grand corps d'État*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.

HIBOU Béatrice, 2012, *La bureaucratization du monde à l'ère néolibérale*, Paris, La Découverte.

HOEFFLER Catherine et Samuel Faure, 2015, *Les politiques militaires en Europe. L'héritage de Bastien Irondele, Politique Européenne*, n°48.

KOLOPP Sarah, 2020, « Pantoufler, une affaire d'hommes ? Les énarques, l'administration financière et la banque (1965-2000) », *Sociétés contemporaines*, n°120, p. 71-98.

LACORNE Denis, 2019, *Tous milliardaires ! Le rêve français de la Silicon Valley*, Paris, Fayard. Lahire Bernard, 2023, *Les structures fondamentales des sociétés humaines*, Paris, La Découverte.

LAURENS Sylvain, 2015, *Les courtiers du capitalisme. Milieux d'affaires et bureaucrates à Bruxelles*, Marseille, Agone.

LAURENS Sylvain, 2021, « Au-delà du lobbying. Réflexions sur l'appropriation privée du capital bureaucratique », *Entreprises et histoire*, n°104, p. 32-44.

LEBROU Vincent, 2024, « Se déplacer pour ne pas (trop) changer. Enquête sur les trajectoires des consultants en gestion de financements européens », dans François Buton, *En déplacement. Le passage des frontières professionnelles en question*, Lyon, ENS Éditions.

LECUYER Christophe, 2001, « Making Silicon Valley : Engineering Culture, Innovation, and Industrial Growth, 1930-1970 », *Enterprise & Society*, n°4, pp. 666-672.

LEMOINE Benjamin, 2025, *Chasseurs d'État. Les fonds vautour et la loi de New York à l'assaut de la souveraineté*, Paris, La Découverte.

LEPONT Ulrike, 2024, « "L'État investisseur" ou la redéfinition contemporaine du rôle légitime de l'État », *Gouvernement et action publique*, vol. 13, p. 61-85.

MAGALHÃES Nelo, 2024, *Accumuler du béton, tracer des routes. Une histoire environnementale des*

grandes infrastructures, Paris, La Fabrique Éditions.

MHALLA Asma, 2024, *Technopolitique. Comment la technologie fait de nous des soldats*, Paris, Seuil.

MOREAU Gilles (dir.), 2002, *Les patrons, l'État et la formation des jeunes*. Paris, La Dispute.

MOUTARD-MARTIN, Paul, 2023, « Entrepreneuriat social » : une catégorie qui accompagne la « marchandisation » du secteur à lucrativité limitée ? *Revue française des affaires sociales*, p. 111- 128.

PENALVA-ICHER Élise et Emmanuel LAZEGA, 2013, « Remplacer l'Etat ? Promotion et réseaux des Partenariats Public-Privé en France », *La nouvelle revue du travail*, n°2.

OFFERLE Michel (dir.), 2017, *Patrons en France*, Paris, La Découverte.

OFFERLE Michel, 2021, *Ce qu'un patron peut faire. Une sociologie politique des patronats*, Paris, Gallimard.

ORAIN Arnaud, 2024, « Compagnies des Indes. Des marchands plus forts que les États ? », *L'Histoire*, n°524.

PIAZZA Manon, 2022, « L'élaboration de représentations collectives en faveur de blockchains au sein d'espaces de la finance : Mythe et fictions d'un futur possible investi ». *ESSACHESS – Journal for Communication Studies*, p. 169-191.

SAINT-MARTIN Arnaud, 2025, *Les Astro-capitalistes. Toujours plus loin : conquérir, coloniser, exploiter*, Paris, Payot & Rivages.

SERFATI Claude, 2009, « De la défense à la sécurité : un nouvel agenda pour la mondialisation », *Une économie politique de la sécurité*, Paris, Karthala.

TRENTA Arnaud et Simon COTTIN-MARX, 2023, « Entretien avec Jean-Marc Borello : au sein du Groupe SOS, la logique économique n'a jamais été prioritaire et ne le deviendra jamais, parce qu'il n'y a pas d'actionnaires », *Revue française des affaires sociales*, n°4, p. 151-169.

THUDEROZ Christian, 2010, *La sociologie des entreprises*, La Découverte, Repères, 2010.

Viallet-Thévenin Scott, 2015, « Du champion national au champion international Résistance et transformations d'un modèle de concurrence dans le secteur énergétique des années 1990-2000, *Revue française de science politique*, n°65, p. 761-783.

WEBER Max, *Économie et société*, t. I, Paris, Plon, 1971 [1922].

YON Karel, 2022, « Politiser le travail ou l'entreprise ? Trois registres de citoyenneté industrielle », *Sociologie du travail*, Vol. 64, n° 4.

YON Karel, Pierre ROUXEL, Maxime QUIJOUX, Amin ALLAL, Mohamed SLIM BEN YOUSSEF, Anne BORY, Sidy CISSOKHO, Guillaume GOURGUES, 2025, *Decathlon ou les tactiques de la vertu. Sociologie politique d'une entreprise citoyenne*, Paris, Les Presses de Sciences Po.

Dossiers de revues :

« Affaires publiques, intérêts privés », 2024, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°251.

« Revolving doors », 2024, *Politix*, n°146.

« Moraliser le capitalisme ou capitaliser sur la morale ? », 2022, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 241.

« Figures de l'État actionnaire », 2021, *Revue de la Régulation*, n°30.

« L'entreprise comme acteur politique », 2021, *Entreprise et Histoire*, n°104.

« Start-up : avènement d'un mot d'ordre », 2020, *Savoir-agir*, n°51

« Politiques de la concurrence : une trajectoire française », 2016 *Gouvernement et action publique*, n° 4.

« Les entrepreneurs de la « nouvelle entreprise », 2013, *Sociétés contemporaines*, n°89.

« Travail et organisation dans le secteur public : la fascination du privé ? », 2013, *Nouvelle revue du travail*, n°2.

« Management », 2007, *Politix*, n°79.